



30 mars 2011

Le gaz de schiste, au premier plan de l'actualité

Alors qu'un débat avait lieu à l'Assemblée ce mardi, la Pologne a annoncé sa volonté d'exploiter son gaz de schiste, dans un contexte de controverse que n'a pas pour vocation d'éteindre la sortie du documentaire « Gasland » dans les salles.

La ministre de l'écologie française Nathalie Kosciusko-Morizet n'a pas changé le cap du gouvernement ce mardi 29 mars, dans un débat à l'Assemblée Nationale, rappelant qu'« il n'est pas question d'avoir recours à des procédés d'extraction ayant une incidence écologique désastreuse », répondant ainsi à la motion parlementaire signée par des députés de toutes tendances confondues (passée de 80 à 100 signataires ce mardi). Un rapport devra être rendu le 8 juin pour décider de la levée du moratoire ou non, qui s'était vu prolongé de deux mois, et qui suspend sur le sol français la prospection du gaz de schiste (3 permis dans le sud de la France). L'enjeu sera donc de décider si oui ou non le gouvernement considère que l'extraction du gaz de schiste a « une incidence écologique désastreuse ».

Les Polonais, eux, se posent beaucoup moins de questions. Le premier ministre polonais, Donald Tusk, annonce qu'il est « déterminé à ce que les recherches et l'exploitation du gaz de schiste deviennent un fait », ce même 29 mars. La Pologne, dont le sous-sol serait riche en cette ressource, s'est lancée depuis plus d'un an dans une collaboration avec de grands gaziers américains et internationaux, et elle bénéficie du « savoir-faire » américain, on ne peut plus décrié en France comme dans tous les pays concernés.

C'est ce que nous rappelle la sortie le 6 avril sur nos écrans du film-choc « Gasland », de l'Américain Josh Fox, où se mêlent les images d'animaux perdant leurs poils, d'eau du robinet marron, ainsi que la désormais tristement célèbre scène où un homme réussit à enflammer l'eau qui sort de son robinet. Ce film, outre le fait de dénoncer ce qui est pour le réalisateur une « aberration écologique », aura surtout pour vocation de provoquer des débats, dont de nombreux sont prévus après les projections.

En réponse à sa diffusion, les industriels du pétrole se réfugient derrière le fait que les accidents seraient « presque toujours liés à une mauvaise cimentation des cuvelages dans les puits et non à la technique de fracturation »

Gageons que la France y verra plus clair d'ici juin sur ce dossier plus qu'épineux...

M.R

1 mars 2011

Révélations inquiétantes aux Etats-Unis sur les Gaz de schiste

L'exploitation des gaz de schiste aux États-Unis, qui s'est intensifié depuis 2008, se fait-elle au détriment de l'environnement et de la santé humaine ? Selon les informations publiées par le New York Times, la réponse est clairement oui. En témoigne le titre du dossier publié sur le site Internet du journal : « Une réglementation laxiste pendant que l'eau polluée des puits de gaz frappe les rivières »...

Le dossier publié par le quotidien américain sur son site va même plus loin, en étayant ses assertions par des extraits de rapports de l'EPA, l'agence américaine de protection de l'environnement. Selon

ces rapports de l'EPA, les rejets toxiques issus de l'exploitation des gaz de schiste, signalés par des milliers de documents, ont des conséquences sur l'environnement et la santé humaine que l'on ne soupçonnait pas. L'accusation la plus grave du journal concerne les rejets d'eaux usées : « Avec la fracturation hydraulique, un puits produit parfois plus de 4 millions de litres d'eaux usées qui contiennent souvent des sels hautement corrosifs, des cancérogènes comme le benzène et des éléments radioactifs comme le radium, tous pouvant être présents naturellement à des centaines de mètres sous le sol ».

Ainsi, le New York Times illustre les dangers de ces rejets, au niveau de la Pennsylvanie. En effet, les rapports de l'EPA que s'est procuré le journal, indiquent dans les eaux usées un taux de radioactivité 100 à 1 000 fois supérieur au niveau maximum utilisé. Toujours selon une étude de l'EPA datant de 2009, jamais divulguée, « les eaux usées, qui sont parfois transportées jusqu'à des stations d'épuration non conçues pour les traiter et qui sont ensuite déversées dans des rivières qui fournissent de l'eau potable, présentent des niveaux de radioactivité plus élevés que ceux connus auparavant et bien plus hauts que les niveaux considérés comme sûrs par les réglementations fédérales pour le traitement par ces stations d'épuration ». Dans cet État, ce sont plus de 800 000 personnes qui consomment l'eau potable issue du bassin versant dans lequel sont rejetées ces eaux usées.

Des taux de radioactivité 100 à 1 000 fois supérieurs aux normes

Le quotidien précise également que les stations de potabilisation situées en aval des stations d'épuration dans cette région n'ont pas testé la radioactivité des eaux qu'elles distribuent depuis 2006, alors que les forages se sont surtout multipliés depuis 2008.

Autre exemple, le Texas. Dans cet État qui compte plus de 93 000 puits, les structures hospitalières ont constaté une augmentation anormale du taux d'enfants asthmatiques (25 % constatés contre une moyenne de 7 % auparavant). Ces révélations alarmistes du quotidien américain ne rassurent pas de l'autre côté de l'Atlantique, où les manifestations contre l'exploitation du gaz de schiste se sont multipliées, surtout dans le sud de la France. La suspension des permis d'exploration, jusqu'à fin 2011, répond à l'inquiétude des écologistes face au peu d'informations quant aux dommages collatéraux, surtout environnementaux et au niveau de la santé humaine, liés à l'exploitation de ces gaz.

L'EPA, qui prépare pour 2012 une enquête complémentaire sur les conséquences environnementales et sur la santé humaine de l'exploitation des gaz de schiste aux États-Unis, révèle même via le New York Times que les contaminations observées proviennent pour une part de déversements sauvages. Or, ce sont les entreprises de forage elles-mêmes qui sont censées prévenir ces déversements.

Ainsi, les révélations du New York Times relancent un pavé dans la mare, alors que l'exploitation des gaz de schiste est déjà un enjeu économique mondial colossal.

Rappelons que c'est pendant le Grenelle II que, Jean-Louis Borloo, ministre de l'Écologie et de l'Énergie à l'époque, avait autorisé l'exploration de gaz et d'huile de schiste en France.

Par T.P.

8 févr. 2011

Gaz de schiste : un moratoire, et après ?

Un peu moins d'une semaine après le moratoire de six mois décrété sur l'exploitation et les recherches de gaz de schiste, retour sur une décision qui fait suite à de nombreuses polémiques.

En Ardèche, le potentiel d'exploitation de gaz de Schiste semble important. Mais l'exploitation de ce gaz n'a rien d'anodin. Selon le Député de l'Ardèche Pascal Terrasse, "l'objectif est d'exploiter un gaz non conventionnel dit « gaz de schiste » à partir d'une technique alliant un forage vertical puis horizontal et une fracturation de la roche. Cette dernière est réalisée grâce à l'injection de milliers de m3 d'eau à très haute pression, associés à un mélange de sables et d'additifs chimiques"

Autant dire tout de suite que l'Ardèche et ses kilomètres carrés de roches calcaires sont une bénédiction pour les pétroliers américains qui sont spécialisés sur le sujet et leurs collègues français.

Quels sont les inconvénients connus à ce jour ?

Un besoin en eau pour exploiter énorme : chaque puits peut être fracturé entre 15 et 20 fois, chaque fracturation consommant entre 7 et 28 millions de litres d'eau ;

Où sera pompée cette eau ? Le dispositif Grenelle 1 et 2 ne devait-il pas préserver les ressources en eau ?

600 produits dont la composition de certains est tenue secrète sont envoyés jusqu'à – 3000 m d'ou pollution et danger pour l'écosystème ;

Un grand nombre de camions sur les routes (200 par jour) ;

Une pollution visuelle avec les installations au sol.

Les Etats-Unis se sont lancés dans cette extraction de gaz il y a une vingtaine d'année et elles représentant maintenant 20% de la production de gaz de ce pays. Mais les techniques utilisées le sont sans contrôle sur l'environnement, sur la santé, et sans réglementation car il faut savoir que c'est Georges Bush qui a autorisé la technique de la fracture hydraulique en l'exonérant de la loi sur la sécurité de l'eau potable...

La responsabilité du gouvernement

En France, trois permis exclusifs de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux ont été accordés le 1er mars 2010 par Jean-Louis Borloo ministre de l'écologie et du développement durable à la société américaine Schuepbach Energy LLC associée à Total et GDF-Suez :

Pour le Sud-Est, il s'agit des permis de :

- Villeneuve de Berg pour des forages dans l'Ardèche ;
- Montélimar pour des forages dans l'Ardèche, Drôme et le Gard ;
- Nant pour des forages en Lozère, Aveyron et Hérault.
- Et plus particulièrement en Ardèche, ils concernent les cantons de Joyeuse, Les Vans, Largentière, Vallon Pont d'Arc, Villeneuve de Berg, Viviers, Bourg Saint Andéol, Rochemaure, Privas, Aubenas, Thueyts, Vals les Bains, Antraigues, Valgorge.

La mobilisation générale est alors décrétée contre ces projets, mais le gouvernement fait la sourde oreille. Il y a encore quelques jours, Nathalie Kosciusko-Morizet, la ministre en charge de ce dossier a répondu à une question au gouvernement du Député de l'Ardèche Pascal Terrasse en tentant de rassurer tout le monde "Un moratoire n'est pas possible, le code minier ne le permet pas, mais vous pouvez compter sur ma vigilance pour que nous ne voyions pas en France le type de paysage désolé auquel une exploitation sans retenue et sans contrainte environnementale a conduit les Etats-Unis"

On sait que depuis, les choses ont évolué, puisque Nathalie Kosciusko-Morizet a décidé d'un moratoire de 6 mois sur l'exploitation et les recherches du gaz de schiste partout en France, indiquant

que cette période sera mise à profit par une commission composée du conseil général de l'environnement et du développement durable pour établir un rapport et des conclusions qui permettront à NKM de prendre de nouvelles dispositions.

L'argumentaire de la Ministre sur le code minier est discutable : en effet, le Conseil des ministres du 19 janvier a décidé la présentation d'une ordonnance portant codification de la partie législative du code minier (ordonnance n°2011-91 du 20 janvier 2011).

En effet, la loi du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures, a autorisé le Gouvernement à prendre une ordonnance afin de "moderniser et de simplifier les dispositions applicables aux exploitations minières en veillant à leur intégration dans l'environnement et à l'association des parties prenantes dans l'attribution des titres miniers".

Reste aujourd'hui à vérifier que les bonnes intentions de Nathalie Kosciusko-Morizet soient vérifiées dans les faits, et on peut affirmer que seul un moratoire permettra de stopper ce qui a été lancé. S'il faut modifier le code minier (ce dont doutent beaucoup de spécialistes) que la Ministre engage les procédures pour le faire.

Mais les faits sont têtus et aujourd'hui, personne n'est rassuré du tout. Surtout, on ne voit pas bien comment Nathalie Kosciusko-Morizet va résister à des multinationales comme Total alors même que Jean-Louis Borloo, son prédécesseur, à fait ce qu'il fallait pour autoriser ses extractions. Affaire à suivre donc.

M.X.

1 févr. 2011

Le point sur les gaz de schistes

En Europe, les compagnies pétrolières commencent à s'intéresser aux gaz de schistes, ou shale gas, dont les ressources pourraient être importantes. En France, la signature des premiers permis de recherche a toutefois déclenché l'ire des écologistes. Un scientifique, Roland Vially, géologue à IFP Energies nouvelles, explique quels sont les enjeux liés à l'exploitation de ces gaz non conventionnels. Explications.

Les shale gas sont des gaz contenus dans des roches sédimentaires argileuses très compactes et très imperméables, qui renferment au moins 5 à 10 % de matière organique. Ils font partie des gaz non conventionnels parce qu'ils ne peuvent pas être exploités avec les modes de production classiques. Ils sont aujourd'hui produits en grande quantité aux États-Unis où ils représentent 12 % de la production de gaz contre seulement 1 % en 2000. A part quelques pays qui n'ont pas de bassins sédimentaires, on peut trouver des shale gas à peu près partout. En Europe, le consortium Gash, auquel participe IFP Energies nouvelles, vise à établir d'ici 3 ans une cartographie des ressources européennes. Les réserves mondiales représenteraient plus de 4 fois les ressources de gaz conventionnel. De quoi, si on arrivait à les exploiter, changer la donne de la géopolitique gazière.

Le développement de la production aux États-Unis est dû en partie à l'amélioration des techniques d'extraction ces dernières années, en particulier le forage horizontal et la fracturation hydraulique des roches qui permet d'augmenter la perméabilité à proximité des puits, les fluides ne migrant pas naturellement dans les argiles. Les shale gas étant dispersés dans la roche imperméable, il faut forer de très nombreux puits et fracturer la roche. Généralement, la profondeur d'exploitation des shale gas est de l'ordre de 1 500 à 3 000 mètres de profondeur, soit de un à plusieurs kilomètres au dessous des aquifères d'eau potable.

Le puits produit quelques années puis est abandonné, et un nouveau puits est foré quelques centaines de mètres plus loin. La fracturation de la roche suppose par ailleurs d'injecter de 10 000 à 15 000 m³ d'eau à haute pression et du sable. Le faible coût des forages, un droit de propriété des particuliers étendu au sous-sol, une réglementation environnementale moins contraignante ainsi que des incitations fiscales, associées aux avancées technologiques, expliquent l'engouement outre-Atlantique.

